

MODIFICATION DE LA ZAC DE CHANQUEYRAS COMMUNE DE DIE

| Étude d'impact
| Résumé non technique

Juillet 2025

SOMMAIRE

Table des matières

PARTIE 1 : PRESENTATION DU PROJET 3

1. Localisation de la commune 4

2. Insertion de la ZAC de Chanqueyras..... 4

3. Historique de la ZAC de Chanqueyras.....5

 3.1. Programmation initiale 5

 3.2. État d'avancement du programme initial 5

4. Justification de la modification de la programmation de la ZAC.....6

5. Présentation du projet de modification de la ZAC6

PARTIE 2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 7

PARTIE 3 : SOLUTIONS DE SUBSTITUTION12

1. La modification de la programmation de la ZAC 13

2. La relocalisation/reconstruction du centre hospitalier..... 13

PARTIE 4 : IMPACTS NOTABLES ET MESURES ASSOCIEES 14

PARTIE 5 : SCENARIO DE REFERENCE ET EVOLUTION AVEC PROJET21

PARTIE 6 : METHODES DE PREVISION24

PARTIE 7 : AUTEURS DE L'ETUDE26

Table des références

Figure 1 : Localisation de la commune de Die et ses principaux équipements4

Figure 2 : Vue satellite de l'état actuel de la ZAC (données : périmètre ZAC, dossier de création, 2013)4

Figure 3 : Programme initial de la ZAC et réalisations5

Figure 4 : Plan masse de la ZAC modifiée (scénario retenu)6

Figure 5 : Localisation des sites alternatifs 13



1

PARTIE 1 : Présentation du projet

1. LOCALISATION DE LA COMMUNE

La commune de Die se trouve à **environ 60 kilomètres au sud-est de Valence**, dans le Parc naturel régional du Vercors.

Die est située dans une **région montagneuse**, entourée par les massifs préalpins du Vercors. La rivière Drôme traverse la commune, offrant un cadre naturel exceptionnel et propice aux activités de plein air.

La population de Die est d'environ **4 700 habitants** (estimation 2023). La commune connaît une légère croissance démographique ces dernières années, en partie grâce à son attractivité touristique et à la qualité de vie qu'elle offre. La population est relativement jeune et dynamique, avec une **proportion importante de familles et de retraités**.

Die est **bien desservie par les infrastructures de transport**, avec la présence de la gare SNCF de Die sur la ligne Valence-Gap. La commune dispose également de nombreux équipements publics, dont des écoles, un lycée, le Centre Hospitalier du Diois (CHD), des installations sportives et des services administratifs.

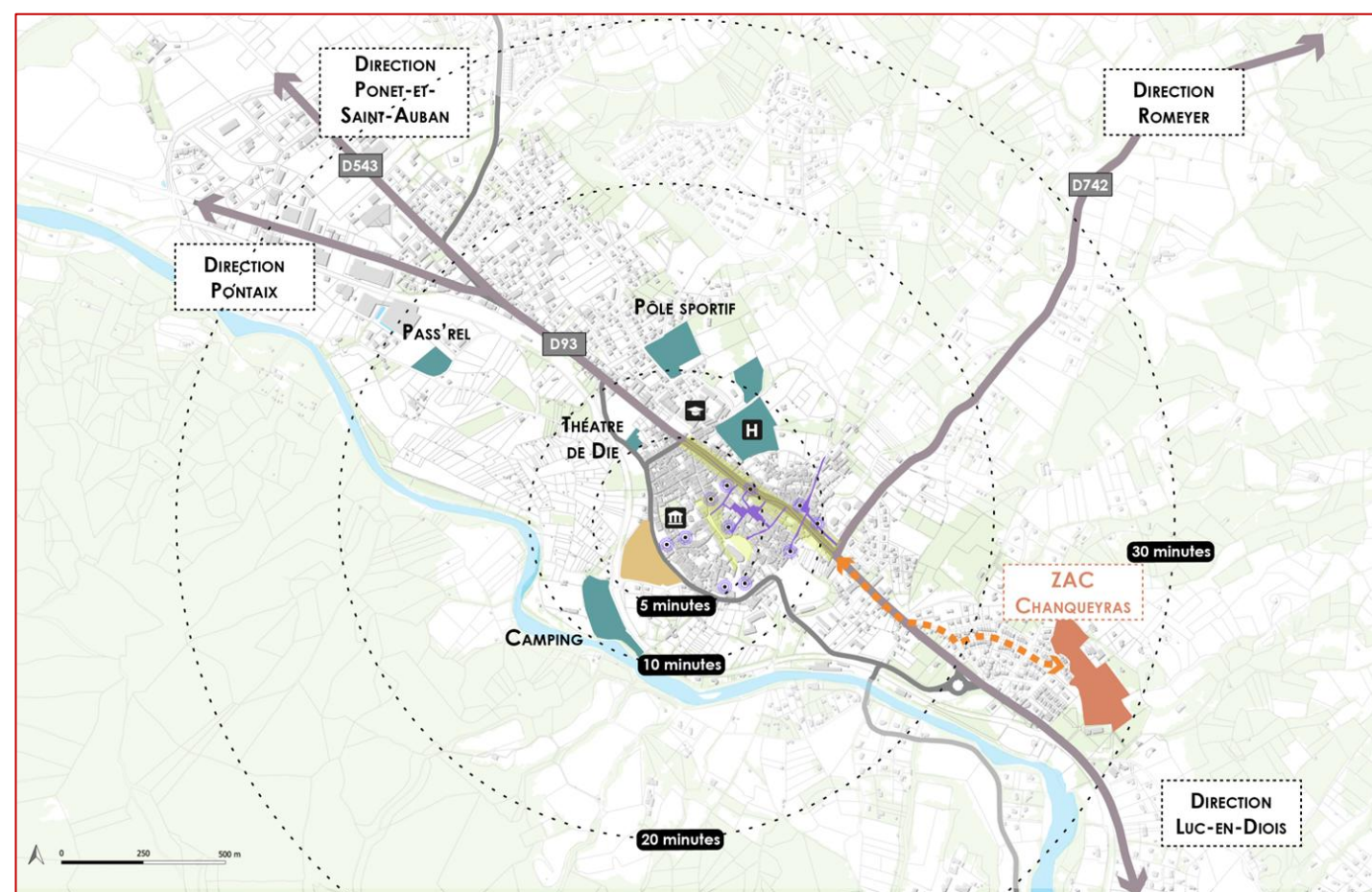


Figure 1 : Localisation de la commune de Die et ses principaux équipements

2. INSERTION DE LA ZAC DE CHANQUEYRAS

La ZAC¹ de Chanqueyras est située à l'est du centre-ville de Die. Elle occupe une position stratégique d'entrée de la ville, elle bénéficie d'un accès facilité depuis les axes routiers principaux, notamment la RD93 qui relie Die à Valence.

La ZAC de Chanqueyras a été développée dans le but de **dynamiser l'économie locale et de favoriser le développement urbain de la commune de Die notamment en matière de logements et d'équipements**.

Les objectifs principaux de cette zone sont :

- **Mailler un nouveau quartier** aux espaces urbains et agricoles existants ;
- **Affirmer l'identité d'entrée de ville** par un travail paysager qualitatif ;
- **Créer une vie de quartier** par l'élaboration d'espaces publics ;
- **Afficher des ambitions environnementales importantes.**



Figure 2 : Vue satellite de l'état actuel de la ZAC (données : périmètre ZAC, dossier de création, 2013)

¹ Zone d'Aménagement Concerté

3. HISTORIQUE DE LA ZAC DE CHANQUEYRAS

3.1. Programmation initiale

La ZAC de Chanqueyras a été **créée en 2013** sur la base d'un programme comprenant :

- **270 logements** pour une surface de plancher de 27 300m² ;
- **Un carrefour giratoire sur la RD93** avec une voie dédiée pour les cyclistes dans le sens Die > Gap ;
- **Un mail paysager central**, composé d'une double voie structurante ;
- **Une voie en corniche à l'est** entre les petits collectifs et les habitats intermédiaires ;
- **Des voies transversales** accessibles depuis le mail central ;
- **Des bassins d'infiltration** : le projet initial prévoit des dispositifs alternatifs permettant l'infiltration.

3.2. État d'avancement du programme initial

Une **première tranche** de travaux a consisté en l'aménagement d'une partie des équipements de voiries et d'espaces paysagers en accompagnement de la construction des îlots F, H, I et J.

Ce qui était prévu lors de la création de la ZAC	Ce qui a été réalisé
- Aménagement d'un quartier de 270 logements pour une surface de plancher de 27 300m ²	• Partiellement réalisé • 20% des logements initialement prévus ont été construits : - 24 maisons individuelles - 22 logements collectifs libres ; - 31 logements collectifs locatifs sociaux ; • 1 maison de santé Soit un total de 7 495 m² représentant 27% du programme initial.
- Carrefour giratoire sur RD93	• Non réalisé
- Mail paysager central	• Partiellement réalisé
- Voie en corniche à l'est	• Non réalisé
- Voies transversales	• Partiellement réalisé
- Bassins d'infiltration et réseau pluvial	• Partiellement réalisé

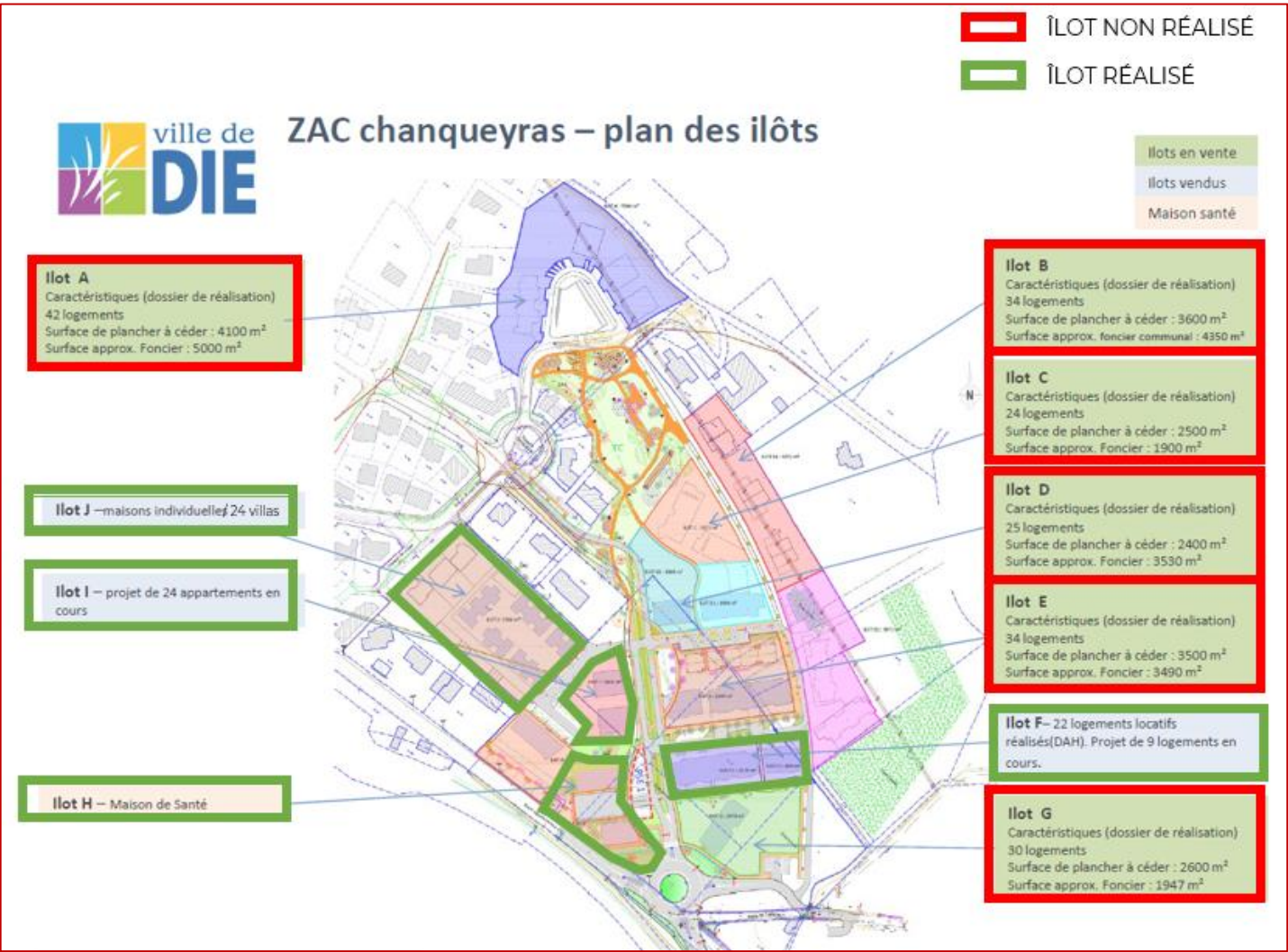


Figure 3 : Programme initial de la ZAC et réalisations

4. JUSTIFICATION DE LA MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE LA ZAC

Le rythme de commercialisation de l'opération s'est avéré relativement en deçà des prévisions initiales. A fin 2024, soit 10 ans après la délibération de réalisation de la ZAC, seulement 30% des logements initialement prévus ont été construits

Les raisons à cette urbanisation limitée sont multiples, notamment la **conjoncture économique** mais aussi **l'inadéquation entre les propositions de types d'habitat et les attentes des habitants de la commune.**

En parallèle, durant l'année 2017, la ministre de la Santé a pris la décision de permettre une **reconstruction/relocalisation du Centre Hospitalier sur le territoire de la commune de Die.**

Ainsi, la commune de Die a décidé de lancer la **modification de la ZAC afin d'adapter le projet de ZAC au regard des évolutions du programme de constructions et d'équipements publics en lien avec l'actualisation des besoins de la commune en matière de logements et d'équipements et du projet de construction d'un nouvel hôpital sur la commune de Die permettant non seulement la modernisation de l'équipement existant mais aussi d'envisager à plus long terme une opération de renouvellement urbain dans le centre-ville où les potentialités foncières sont rares.**

5. PRESENTATION DU PROJET DE MODIFICATION DE LA ZAC

Les deux principales modifications qui interviennent dans le plan d'aménagement sont la **modification du périmètre** (réduction de 2 244 m²) et une **nouvelle orientation programmatique** permettant de poursuivre la production de logements aux formes urbaines plus adaptées au contexte du marché du Diois mais aussi de permettre l'accueil d'un équipement public ou d'intérêt collectif structurant.

Ainsi, le programme de ZAC modifié prévoit l'aménagement d'un **quartier avec un potentiel total de 24 500m² de surface de plancher** réparti de la manière suivante :

- **La construction d'un potentiel de 127 logements type R+1 individuels (pavillons) ou intermédiaires (collectifs)** dont 77 logements déjà construits ;
- **La reconstruction / relocalisation du Centre Hospitalier du Diois ;**
- **Le réaménagement des équipements et publics existants :**
 - La réalisation du carrefour d'entrée de ville sur la RD93,
 - La reprise et l'achèvement du mail paysager central,
 - La reprise et l'achèvement des voies transversales,
 - La poursuite et l'achèvement des bassins d'infiltrations et réseau pluvial,
 - La voie en corniche à l'est, prévue initialement, est supprimée du programme.

Comparé au programme initial, le programme de la ZAC modifiée :

- **Intègre la reconstruction / relocalisation du CHD et la construction de l'EHPAD ;**
- **Réduit la surface de plancher à créer (-2 800m²) ;**
- **Réduit le nombre de logements à construire (-143, -50%).**



Figure 4 : Plan masse de la ZAC modifiée (scénario retenu)



2

PARTIE 2 : Etat initial de l'environnement

THEMATIQUE	SYNTHESE DES ENJEUX	NIVEAU DE L'ENJEU
CLIMAT ET CONTEXTE PHYSIQUE		
Climat	- Le climat est celui de la moyenne vallée de la Drôme, caractéristique des Préalpes sèches, avec des étés où dominent la tendance méditerranéenne. Les hivers, généralement froids et secs, montrent une tendance plus continentale. - A l'horizon 2050, le Diois pourrait voir une accélération dans l'évolution de ses différents climats locaux avec différentes conséquences : augmentation des températures moyennes de l'ordre de +2°C, intensification et une augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes...	MOYEN A FORT
Relief	- Le territoire correspond au domaine de la moyenne montagne avec un relief particulièrement chahuté. - Le secteur d'étude s'inscrit en fond de vallée, dans une zone au relief marqué notamment dans la partie est où la pente s'élève en direction des reliefs de la montagne de Bret (chaîne du Glandasse)	FAIBLE
Sols et sous-sols	- La commune de Die s'inscrit sur une dépression géologique correspondant aux formations de terres noires, formées de marnes schisteuses sombres facilement affouillables, donnent des paysages de « bad lands ». - Dans le secteur d'étude, le sous-sol est constitué successivement par des éboulis et des alluvions fluviales. - Les sols du site sont particulièrement sensibles à l'eau. Les limons présentent une compacité moyenne et une perméabilité faible. Les graves présentent dans l'ensemble une bonne compacité et une perméabilité moyenne à bonne.	FAIBLE A MOYEN
EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES		
Eaux souterraines	- La masse d'eau « Calcaires et marnes crétacés du Bassin Versant Drôme - Roubion – Jabron », ensemble hydrogéologique qui couvre 80% de la surface du Diois et qui contient des réservoirs en eau très localisés répondant avant tout à des intérêts locaux. Elle présente un bon état quantitatif et chimique selon l'Agence de l'Eau. - La masse d'eau « Alluvions de la Drôme » occupe une surface très réduite au cœur de la vallée de la Drôme mais elle est très fortement sollicitée. Elle présente un état quantitatif médiocre et un bon état chimique. Les pressions et vulnérabilités ont conduit les services de l'Etat à classer cette masse d'eau souterraine en Zone de Répartition des	MOYEN A FORT

THEMATIQUE	SYNTHESE DES ENJEUX	NIVEAU DE L'ENJEU
	Eaux (ZRE) et Zone vulnérable aux pollutions nitratées d'origine agricole.	
Eaux superficielles	- Le secteur d'étude n'intercepte pas de cours d'eau et s'inscrit dans le bassin versant administratif de La Drôme et à proximité du ravin de Beauregard. - Dans le cadre de la première tranche d'aménagement de la ZAC lancée en 2014, plusieurs ouvrages de gestion des eaux pluviales ont été réalisés en application du dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau et du récépissé de dépôt donnant accord pour commencement des travaux délivré par le préfet de la Drôme 08 juillet 2013.	MOYEN
BIODIVERSITE ET FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES		
Habitats naturels	- Au total, 10 types différents d'habitats naturels physiologiques et/ou mosaïques d'habitats ont été identifiés sur la zone d'étude. - Parmi ces habitats, 4 présentent un enjeu local de conservation faible. - Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été observé.	FAIBLE
Zones humides	A l'issue des prospections de terrain et selon les arrêtés du 24 juin 2008 et du 1er octobre 2009, aucune zone humide n'est avérée dans la zone d'étude.	NUL
Flore	Sur les 102 espèces floristiques avérées, aucune ne présente un enjeu zone d'étude.	FAIBLE
Invertébrés	- Un total de 91 espèces d'arthropodes est documenté pour la zone d'étude. - Parmi ces espèces une seule, le Damier de la Succise, présente un enjeu zone d'étude (EZE) faible. L'espèce a été contactée en vol de dispersion et des habitats potentiellement favorables sont présents en marge de la zone d'étude. Autrement le cortège entomologique est relativement banal en adéquation avec la qualité relativement médiocre des habitats présents sur la zone d'étude.	FAIBLE
Amphibiens	- Seule la Grenouille rieuse a été observée au sein de la zone d'étude, elle ne possède aucun enjeu zone d'étude. En effet, même si l'espèce est protégée, il s'agit d'une espèce allochtone à caractère envahissante. - Le Crapaud épineux, enjeu zone d'étude faible est potentiellement présent au sein de la zone d'étude en phase terrestre. - L'Alyte accoucheur, enjeu zone d'étude faible, n'a pas été contacté malgré des recherches spécifiques, mais il n'est	FAIBLE

THEMATIQUE	SYNTHESE DES ENJEUX	NIVEAU DE L'ENJEU
	pas impossible que certains individus fréquente la zone d'étude en transit. Toutes ces espèces sont protégées.	
Reptiles	- Trois espèces de reptiles ont été contactées et possèdent un enjeu zone d'étude (EZE) faible : la Couleuvre verte et jaune, le Lézard des murailles et le Lézard à deux raies. Ces espèces sont susceptibles de fréquenter l'ensemble de la ZE. - Aucune autre espèce n'est potentiellement présente.	FAIBLE
Oiseaux	Au total, 18 espèces d'oiseaux ont été contactées sur la zone d'étude, parmi lesquelles 4 possèdent enjeu zone d'étude (EZE) faible, des Hirondelles rustiques et des Martinets noirs ont été observés en vol de chasse au-dessus de toute la zone, un Rougequeue à front blanc a été observé en train de chanter dans le boisement au nord-est de la zone ainsi qu'un Chardonneret élégant aussi chanteur dans le sud-est de la zone.	FAIBLE
Mammifères terrestres	- À la suite des inventaires réalisés, seule une espèce de mammifère terrestre a été avérée : le Renard roux présent en alimentation et transit et possédant un enjeu zone d'étude (EZE) très faible. - Deux autres espèces à enjeu sont néanmoins jugées potentielles : le Hérisson d'Europe et l'Ecureuil roux. Ces espèces présentent un EZE faible. Les milieux présentant le plus d'enjeu pour ces espèces sont les haies, les bosquets, les friches et prairies.	FAIBLE
Chiroptères	- En ce qui concerne les chiroptères, les inventaires réalisés ont mis en évidence 15 espèces avérées dont 8 présentent un EZE faible et 6 un enjeu zone d'étude (EZE) très faible et un groupe d'espèce (Grand murin/Petit murin) un EZE faible à très faible. - La majorité des espèces contactées sont présentes en transit, seules 5 espèces ont été avérées en chasse sans y inclure le Petit rhinolophe pour lequel la chasse est possible mais n'a pas été avérée. - Cinq espèces sont par ailleurs jugées potentielles en transit et en chasse. - Aucun gîte n'a été identifié. Les habitats les plus exploités sont les haies, le bosquet, les friches et les prairies ainsi que les corridors arborés de la zone d'étude. Les parcs et jardins sont également exploités pour la chasse par les Pipistrelles de Kuhl et communes.	FAIBLE
DEMOGRAPHIE, LOGEMENT, ECONOMIE		

THEMATIQUE	SYNTHESE DES ENJEUX	NIVEAU DE L'ENJEU
Démographie	- La commune de Die s'inscrit dans un territoire peu dense dont elle constitue la ville-centre en lien avec son statut de sous-préfecture. - Die compte 4 796 habitants en 2022. Depuis 1968, la population de la ville de Die a connu une croissance globale modérée.	FAIBLE
Logements	- La commune de Die représente 30,7 % du parc de logements du Diois avec 3 149 logements en 2022. - Le parc de logements est dominé par le modèle de la maison individuelle qui reste majoritaire et caractéristique d'un territoire rural à semi-rural. - Le ratio de production de logements est de 2,1 logements/1000 habitation ce qui traduit une situation de sous-production de logements.	MOYEN
Economie et emploi	- La commune de Die concentre 732 établissements économiques actifs en 2022 soit 43% du Diois, notamment des secteurs économiques de l'administration publique (18,3%) et du commerce (22%). - La commune de Die représente près de 40% des actifs du Diois. On y dénombre 2 072 actifs dont 1 804 sont occupés.	FAIBLE
Equipements publics	- En tant que sous-préfecture, Die se positionne comme un pôle administratif rayonnant sur tout l'est du département de la Drôme. - La commune Die est un pôle supérieur largement doté en équipement et services publics au regard de son poids démographique c'est l'un des 25 pôles supérieurs les moins peuplés en France. - Die accueille 5 des 21 établissements scolaires en maternelle et élémentaire (4 privés, 17 publics) du Diois et la cité scolaire du Diois (collège et lycée). - La commune accueille le Centre Hospitalier de Die qui assure une fonction centrale à l'échelle du Diois (hospitalisation, EHPAD, service d'urgence, consultations externes spécialisées).	MOYEN
DEPLACEMENTS ET CONDITIONS DE CIRCULATION		
Réseau viaire et charge de trafic	- Le réseau viaire est hiérarchisé à l'échelle du territoire communal. - L'accès à la ZAC de Chanqueyras se fait par la RD93 qui constitue l'accès principal de la commune. - La charge de trafic apparaît modérée sur les axes principaux et faible au droit du Centre Hospitalier existant. - Le trafic est stable sur le réseau structurant depuis plusieurs années.	MOYEN

THEMATIQUE	SYNTHESE DES ENJEUX	NIVEAU DE L'ENJEU
	Les vitesses pratiquées sont globalement supérieures à la vitesse réglementaire.	
Transports collectifs	- L'offre est relativement faible. - Absence d'arrêt au niveau du secteur d'étude.	MOYEN
Modes actifs	Aménagement au sein de la ZAC sans continuité à l'extérieur.	MOYEN
CADRE DE VIE		
Qualité de l'air	- Les modélisations ATMO Auvergne-Rhône-Alpes indiquent que la qualité de l'air sur l'emprise projet peut être qualifiée d'assez bonne, compte tenu des seuils réglementaires respectés et des recommandations annuelles de l'OMS respectées pour le NO2 et les PM10. Seules les PM2.5 en moyenne annuelle dépassent très légèrement la recommandation de l'OMS. - À l'échelle de la zone d'étude, les secteurs émetteurs de polluants atmosphériques sont le résidentiel /tertiaire, l'agriculture, le transport routier et en moindre mesure le transport ferroviaire. - Sur la zone d'étude, la principale voie de circulation est la RD93 (selon les tronçons, entre 2 349 véh./j en 2022 et 9 134 véh./j en 2018). - Le secteur projet est soumis à des conditions météorologiques ne favorisant pas fortement la dispersion des polluants. De plus, la topographie peut constituer un obstacle à la dispersion des polluants quand les conditions météorologiques sont peu propices à la dispersion. Les vents provenant majoritairement du nord-ouest et du sud peuvent entraîner les émissions atmosphériques routières provenant respectivement de la D742 et de la D93 vers le projet.	MOYEN
Ambiance sonore	- Le secteur d'étude s'inscrit en bordure de la RD93, sur une section qui n'est pas classée bruyante. - Les mesures de bruit réalisées sur le terrain montrent des niveaux mesurés inférieurs à 65 dBA le jour et 60 dBA la nuit, ils sont représentatifs d'une zone d'ambiance sonore préexistante dite « modérée ». - Les niveaux de bruit calculés par modélisation 3D sont inférieurs à 65 dBA le jour et 60 dBA la nuit, ils sont caractéristiques d'une ambiance sonore préexistante modérée.	MOYEN

THEMATIQUE	SYNTHESE DES ENJEUX	NIVEAU DE L'ENJEU
Surchauffe urbaine	- Le secteur d'étude recouvre 2 types de zones climatiques locales : « ensemble de maisons espacées », « Espace arboré clairsemé ». - D'après la sensibilité des typologies LCZ à l'effet d'ICU définie par le CEREMA, le secteur d'étude présente une sensibilité faible à nulle au phénomène d'Ilot de Chaleur Urbain.	FAIBLE
Risques naturels	- Feu de forêt : le secteur d'étude est exposé à l'aléa incendie de forêt en lien avec la proximité la forêt domaniale de Justin. Dans le cadre des premières constructions et aménagements de la ZAC de Chanqueyras, un nouveau réseau d'adduction en eau potable et de défense incendie a été créé sur la zone. - Inondation : le secteur d'étude ainsi que les secteurs urbanisés limitrophes sont situés hors zone cartographiée pour l'aléa inondation d'après l'étude menée en 2007 dans la perspective du Plan de Prévention du Risque d'Inondation. - Argiles : à l'instar du territoire communal qui présente une exposition moyenne à faible sur l'ensemble de son territoire, le secteur d'étude présente une exposition moyenne au phénomène de gonflement des argiles. - Risque sismique : la commune de Die est exposée à une sismicité modérée de 3/5, sur l'échelle réglementaire.	FAIBLE A MOYEN
Risques technologiques	Le secteur d'étude ne renferme pas de site industriel ou activité de service ou Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).	-
PATRIMOINE ET PAYSAGE		
Patrimoine culturel	- Le secteur d'étude ne recèle pas d'élément du patrimoine bâti et n'est pas situé dans les abords d'édifices protégés. - Il s'inscrit dans une zone de présomption de prescriptions archéologiques désormais libres de toute prescriptions en matière d'archéologie préventive selon un courrier de l'INRAP daté du 10 juin 2025.	FAIBLE
Paysage	- Le secteur d'étude s'inscrit dans un cadre paysager d'envergure. - Il est caractérisé par une topographie marquée notamment sur la partie est du site. - La ZAC de Chanqueyras s'inscrit le long de la RD93, en continuité de ce développement résidentiel jusqu'alors très orienté vers une typologie monospécifique pavillonnaire	MOYEN
RESSOURCES		

THEMATIQUE	SYNTHESE DES ENJEUX	NIVEAU DE L'ENJEU
Eaux potable	- La ville de Die exploite principalement les ressources de Rays et du Pont des Chaines pour une capacité de production journalière d'eau de 6 168 m³/j soit 2 251 320 m³/an. - Depuis 2019, la production annuelle d'eau potable a représenté entre 17% et 40% de la capacité maximale de production. - La consommation moyenne annuelle présente une tendance baissière liée à la mise en place d'équipements de suivi couplés à l'amélioration du rendement du réseau. - Le bassin versant de la Drôme est classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) depuis 1995. Il est concerné par un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau.	FAIBLE
Eaux usées	- La commune de Die dispose d'un système d'assainissement collectif complet comprenant notamment la station de traitement des eaux usées du Pont des Chaines d'une capacité de 29 000 équivalents/habitants. - En 2022, si la charge de pollution a été quantifiée à 28 817 EH, la part fixe imputable aux effluents urbains représente en réalité 9 600 EH. - La STEP est ainsi dimensionnée pour pouvoir absorber à la fois les effluents urbains permanents et ceux, temporaires (quelques jours par an), liés aux vendanges. - Le système présente des non-conformités sur plusieurs aspects liés à des déversements en temps de pluie trop fréquents au milieu récepteur. Des travaux de mise en conformité du déversoir ont démarré cette année.	MOYEN
Déchets	- La collecte et le traitement des ordures ménagères sur l'ensemble du Diois sont assurés par la Communauté des Communes du Diois (CCD). - Le traitement des déchets Ordures ménagères résiduelles est réalisé par le SYTRAD. - Depuis 2010, la quantité de Déchets Ménagers ou Assimilés (DMA) rejetée ne cessent d'augmenter. 67% des déchets sont recyclés ou revalorisés, soit une proportion double par rapport à 2010. Le tonnage de déchets enfouis a été divisé par 2 depuis 2010.	FAIBLE
Energie	- Le Diois est engagé depuis 2021 dans la démarche Territoire à énergie positive (TEPOS) à l'horizon 2040. Cela suppose de diviser par deux les consommations énergétiques et de multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable. - Trois potentiels majeurs de production d'énergie sont actifs : solaire, éolien et bois. Ces 3 filières représentent plus de 90% du potentiel de production identifié.	MOYEN



3

PARTIE 3 : Solutions de substitution

1. LA MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE LA ZAC

D'un point de vue immobilier, l'offre de logement produite sur le quartier et la typologie des logements restant à produire au sein du programme ne sont **pas en adéquation avec le marché du Diois tant dans la forme urbaine que dans le prix de vente**. En effet, les prix de sorties des logements favorisent les classes supérieures. Cette même cible des classes supérieures tend à se loger au sein de logements individuelles.

En ce sens, il a pu être constaté sur le programme initial de la ZAC une production de logements en inadéquation avec la demande locale et la capacité d'investissement de l'ensemble des ménages.

Ainsi, pour répondre aux besoins actuels de la population, il serait nécessaire de plutôt développer :

- **Une offre locative sur du collectif et de l'intermédiaire ;**
- **Du collectif à destination des publics spécifiques** (jeunes & seniors), les couples / jeunes familles et les classes modestes ;
- **De l'individuel, pour satisfaire la demande des familles, et pour les classes moyennes** dont le parcours résidentiel est un peu plus avancé.

Depuis 2017, et à la suite d'échanges avec le ministre de la Santé, la commune de Die a obtenu la possibilité de restructurer ses équipements publics et/ou d'intérêt collectif. La construction de nouveaux équipements sur le territoire est actée et un financement étatique est envisagé. Il convient donc de trouver, au sein du périmètre de la commune et de sa zone urbaine, une disponibilité foncière permettant d'accueillir ces équipements publics et/ou d'intérêt collectif.

2. LA RELOCALISATION/RECONSTRUCTION DU CENTRE HOSPITALIER

L'hypothèse d'une rénovation ayant été écartée, **3 sites alternatifs ont été envisagés** pour la relocalisation/reconstruction du Centre Hospitalier :

- **Chamargès ;**
- **Chanqueyras ;**
- **La Chargière.**

Le site de Chamargès présente l'avantage d'être équipé d'une hélistation mais se trouve exposé à de fortes contraintes en raison de sa situation en zone agricole (et implications découlant de la Loi sur le Zéro Artificialisation Nette) et dans le Site Patrimonial Remarquable de Die.

Le site de Chanqueyras est contraint par la topographie dans sa partie est mais présente l'avantage de s'inscrire dans une zone en cours d'urbanisation partiellement viabilisée et de permettre un ré équilibre urbain à l'échelle de la commune.

Le site de La Chargière bénéficie d'une implantation dans une zone à urbaniser proche du centre-ville ce qui constitue également une contrainte en matière d'insertion urbaine et de compatibilité avec le réseau viaire.

Pour ces raisons, le site de Chanqueyras apparaît comme le site d'implantation de moindre impact parmi les sites étudiés.

Dans le contexte de la Loi Climat et Résilience visant le Zéro Artificialisation Nette, le site de Chanqueyras sis en zone urbaine constitue au regard de la séquence ERC, un évitement de l'étalement urbain et de consommation d'espace agricole et naturel en discontinuité de l'urbanisation existante au regard de la Loi Montagne. C'est aussi une réduction de l'impact sur les espaces naturels et agricoles compte tenu que l'emprise de la ZAC réalisée en 2014 dévolue au centre hospitalier selon son futur programme constructif serait de 2 ha alors que la parcelle agricole acquise par le CH est de 3 ha. Privilégier une relocalisation du Centre Hospitalier en zone urbaine sur espace déjà viabilisé et équipé en lieu et place de logements représente une démarche plus globale de prise en compte des différentes obligations de réduction de l'étalement urbain et d'une inscription de la ZAC et de l'évolution de sa vocation dans une logique de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) voulu par le législateur.

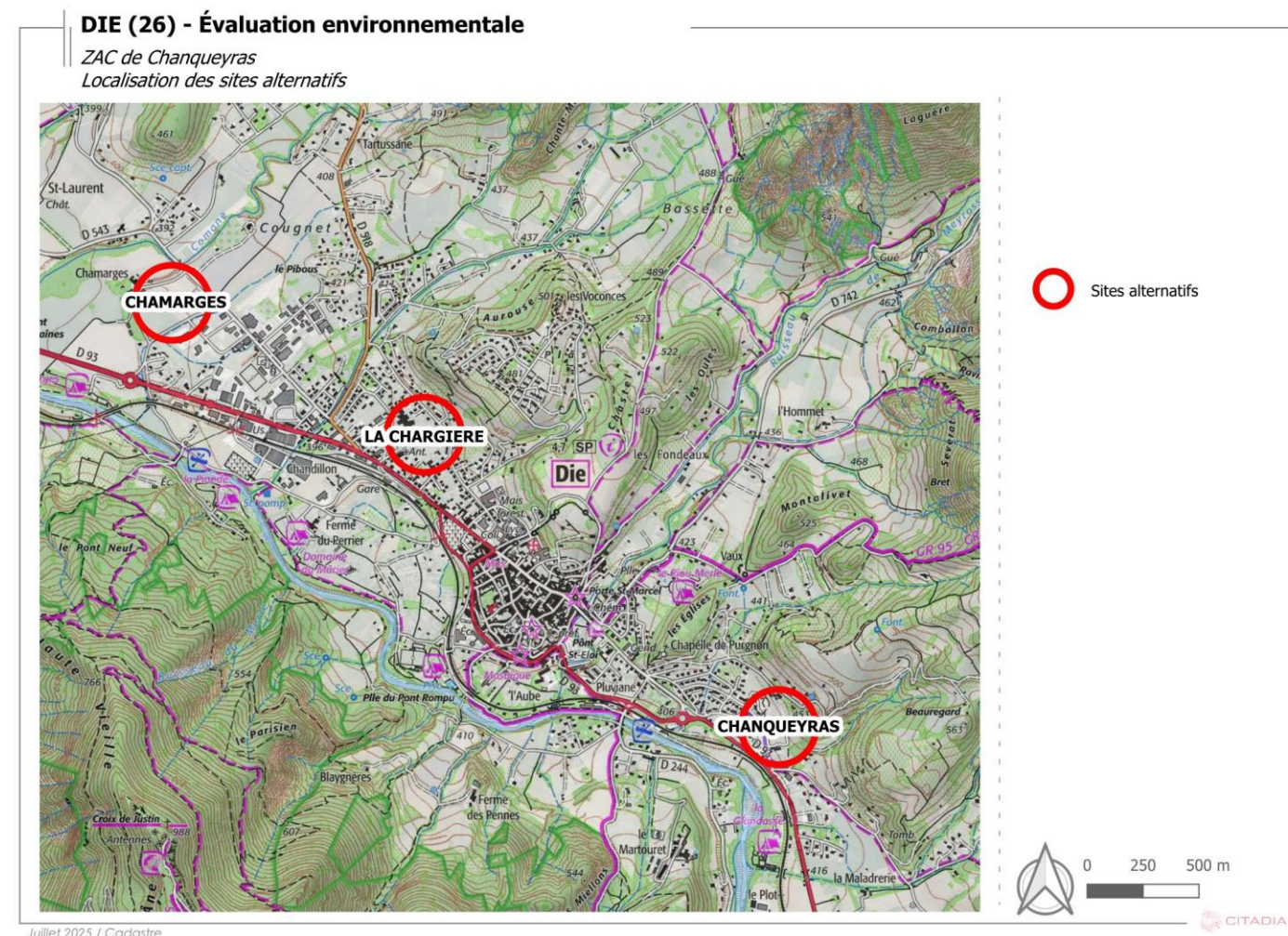


Figure 5 : Localisation des sites alternatifs



4

PARTIE 4 : Impacts notables et mesures associées

Description de l'impact	Nature				Impact brut / contrainte	Mesures ERC retenues	Impact résiduel
	Direct	Indirect	Permanent	Temporaire			
CLIMAT							
Emissions de gaz à effet de serre (GES) : augmentation des émissions de GES de 16,0 % en 2035 et de 15,9 % en 2055.		X	X	X	Modéré	Réduction : - Limitation des émissions polluantes en phase chantier - Utilisation de matériaux de construction bas-carbone - Conception bioclimatique	Faible
Comparaison des émissions de gaz à effet de serre de la ZAC modifiée et de la ZAC initiale : baisse des émissions de GES de 5,6 % liée à la révision de la programmation.		X	X		Positif		Positif
Vulnérabilité au changement climatique : vulnérabilité inhérente à tout projet d'aménagement (in-confort thermique et surchauffe urbaine, risque de tension accrue sur la ressource notamment en période estivale, risque de ruissellement pluvial...) renforcée par la présence de populations sensibles liées au CHD et à l'EHPAD.		X	X		Modéré	Réduction : - Obligations liées à la Règlementation Environnementale RE2020 - Ambitions environnementales du projet	Faible
RELIEF							
Modification du relief actuel : terrassements en déblais (retrait de matériaux pour abaisser le niveau du terrain) et en remblais (apport de matériaux pour rehausser la cote du terrain)		X	X		Modéré	Réduction : - Optimisation des terrassements - Gestion internalisée des déblais et remblais	Faible
SOL ET SOUS-SOL							
Impact du contexte géotechnique : sous-sol constitué de colluvions et/ou des éboulis de pieds de versant, alluvions fluviales de la Drôme et/ou des alluvions torrentielles, substratum marno-calcaire jurassique		X	X		Faible à modéré	Réduction : - Principes généraux d'adaptation	Négligeable
EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES							
Risques de pollution en phase chantier : risque de pollution par départ de matières en suspension, risques spécifiques liés au déversement accidentel de produits polluants, autres types de dégradations potentielles (déchets, perturbation de la faune...).		X		X	Faible à modéré Potentiel	Evitement - Réduction : - Prévention des pollutions en phase chantier	Négligeable Potentiel
Augmentation du ruissellement : augmentation des débits de ruissellement lors des épisodes de précipitations du fait de l'imperméabilisation supplémentaire.		X	X		Faible	Réduction : - Réseaux et ouvrages de gestion alternative des eaux pluviales - Présence du végétal	Négligeable
Pollution chronique ou accidentelle en phase aménagée : pollution chronique ou accidentelle du fait de l'augmentation de la fréquentation du site par les véhicules à moteur		X	X		Faible	Suivi : - Entretien	
HABITAT NATUREL							

Description de l'impact	Nature				Impact brut / contrainte	Mesures ERC retenues	Impact résiduel
	Direct	Indirect	Permanent	Temporaire			
Habitats naturels : destruction liée à l'imperméabilisation des sols	X		X	X	Nul à très faible	Evitement - Réduction : - Evitement des corridors écologiques	Nul
Flore : aucun					Nul		Nul
Invertébrés : risque de destruction d'individus lors des travaux, destruction d'habitat potentiel d'espèce	X		X		Nul à faible	Evitement : - Evitement de l'habitat du Damier de la Succise - Evitement des corridors écologiques Réduction : - Adaptation du calendrier des travaux à la phénologie des espèces faunistiques - Mise en place de l'éclairage en conformité avec les recommandations du CEREMA et les exigences biologiques des chiroptères - Mise en place d'une gestion appropriée et écologique des futurs espaces verts et des franges paysagères - Mise en défens des habitats de la faune protégée en marge de l'emprise du projet - Dispositif de lutte contre des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) - Réaliser une insertion paysagère favorable à la biodiversité - Prévention de pollution en phase chantier - Strict respect des emprises du projet Suivi : - Suivi 1 : Suivi des invertébrés - Suivi 2 : Suivi des reptiles - Suivi 3 : Suivi des chiroptères	Nul
Amphibiens : destruction d'individus lors des travaux, perte/altération d'habitats terrestres/dispersion	X		X		Très faible à modéré		Nul à très faible
Reptiles : risque de destruction d'individus lors des travaux, destruction de zones nodales, perte de zones de dispersion occasionnelle	X		X		Très faible à modéré		Très faible
Oiseaux : risque de destruction/dérangement d'individus lors des travaux, destruction d'habitat de reproduction, perte/altération d'habitat d'alimentation, dérangement des individus	X	X	X	X	Très faible à modéré		Nul à très faible
Mammifères terrestres : risque de destruction/dérangement d'individus lors des travaux, destruction d'habitat vital	X		X		Très faible à modéré		Très faible
Chiroptères : perte/altération directe d'habitat de chasse/transit et des corridors, altération indirecte des fonctionnalités (effet barrière)	X		X		Très faible à faible		Négligeable à très faible à très faible
Natura 2000 : absence d'atteinte vis-à-vis des habitats/espèces de la ZSC FR8201684 « Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme », le projet de modification de la ZAC de Chanqueyras sur la commune de Die n'aura aucune incidence notable dommageable cette ZSC.					Nul		
DEMOGRAPHIE							
Soutien démographique : augmentation de la population de l'ordre de 95 habitants (valeur indicative). Contribution du projet au développement démographique local.		X	X		Positif		Positif
LOGEMENT							

Description de l'impact	Nature				Impact brut / contrainte	Mesures ERC retenues	Impact résiduel
	Direct	Indirect	Permanent	Temporaire			
Construction de logements neufs : construction d'un potentiel de 50 logements nouveaux respectant les normes de la RE2020. Contribution du projet au développement au parc immobilier de logements.	X		X		Positif		Positif
ECONOMIE ET EMPLOI							
Retombées économiques de la phase travaux : recettes pour l'économie locale (investissement, consommations).		X		X	Positif		Positif
Contribution au développement économique de la commune : installation d'actifs supplémentaires et consommation des nouveaux habitants.		X	X		Positif		Positif
EQUIPEMENTS PUBLICS							
Équipements et aménagements publics nouveaux et renouvelés : relocalisation/reconstruction du CHD et de l'EHPAD (secteur des Fleurs), aménagement d'un giratoire sur la RD93, réaménagement du parc.	X		X		Positif		Positif
CIRCULATION AUTOMOBILE							
Augmentation de la circulation automobile : dans la ZAC : augmentation du flux estimée à 640 véhicules par jour en plus des 230 véhicules/jour actuels. A l'extérieur de la ZAC : augmentation du trafic moyen journalier de l'ordre de 9,5%.		X	X		Fort dans la ZAC	Réduction : - Incitation au report modal	Fort dans la ZAC
					Faible hors ZAC		Faible hors ZAC
Impact sur les conditions de circulation dû au trafic en phase aménagée : aménagement d'un giratoire sur la RD93 de nature à améliorer la sécurité et la fluidité du trafic. Réserves de capacité du giratoire très confortables, supérieures à 80 %.		X	X		Positif		Positif
					Très faible		Très faible
Comparaison des flux automobiles de la ZAC modifiée et de la ZAC initiale : baisse du trafic moyen journalier de 70 véhicules/jour.		X	X		Positif		Positif
MOBILITES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE							
Desserte par les transports collectifs : arrêts de bus aménagés au niveau du giratoire d'entrée de la ZAC.		X	X		Positif		Positif
Aménagements en faveur des piétons et des cycles : piste cyclable bidirectionnelle sera aménagée le long de la voirie, côté ouest, cheminements piétons aménagés en bordure de la voirie, côté est, cheminements supplémentaires, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, stationnements pour vélos (appuis)		X	X		Positif		Positif
QUALITE DE L'AIR							

Description de l'impact		Nature				Impact brut / contrainte	Mesures ERC retenues	Impact résiduel
		Direct	Indirect	Permanent	Temporaire			
Nuisances en phase chantier : émissions polluantes diverses attendues dont poussières en phase travaux.			X		X	Modéré	Réduction : - Limitation des émissions polluantes en phase chantier	Faible
Émissions polluantes provenant des bâtiments en phase aménagée : émissions atmosphériques du secteur résidentiel-tertiaire (systèmes de chauffage et de ventilation principalement), impacts des bâtiments du projet sur la qualité de l'air.			X	X		Faible	Réduction : - Végétalisation des espaces - Conception bioclimatique - Incitation au report modal	Très faible
Émissions polluantes générées par le trafic automobile induit par le projet en phase aménagée : hausse des émissions de la totalité des principaux polluants (de +10,8 % à +19,1 % suivant le polluant en 2035, de +9,6 % à +19,1 % en 2055), évolution moyenne des émissions de polluants de +15,8 % en 2035 et de +14,5 % en 2055.						Faible		Très faible
Comparaison des émissions polluantes de la ZAC modifiée et de la ZAC initiale : baisse des émissions de tous les principaux polluants pris individuellement (de -4,5 % à -6,1 % suivant le polluant).			X	X		Positif		Positif
AMBIANCE SONORE								
Nuisances en phase chantier : bruits de natures très diverses, niveaux sonores variant fortement entre les différentes phases de travaux.			X		X	Modéré	Réduction : - Limitation des nuisances en phase chantier	Faible
Impact sonore lié au flux automobile généré par le projet : augmentations des niveaux sonores circonsrites aux habitations les plus proches du mail central dans la ZAC. Ambiance sonore modérée au sein de la ZAC avec des niveaux sonores ambiants inférieurs à 55 dBA. Effet de masque prévisible lié au futur CH. <u>Respect des seuils réglementaires.</u>			X	X		Modéré	Réduction : - Prise en compte des nuisances en phase conception - Dispositifs de renforcement de façade	Faible
Comparaison du bruit routier de la ZAC modifiée et de la ZAC initiale : réduction des émissions sonores de la voie de l'ordre de 1,5 dBA.			X	X		Positif		Positif
Impact sonore de l'hélistation : émergences au passage d'un hélicoptère comprises entre 48 dBA et 35 dBA. En façade d'habitations, niveaux sonores calculés sont d'environ 60 dBA en moyenne avec un maximum de 68 dBA. Niveaux calculés comparables aux Centres Hospitaliers de Thonon les Bains et de l'Ar-dèche méridionale. 1 vol d'hélicoptère tous les 9 jours.			X	X		Modéré	L'étude acoustique sera actualisée par le CHD lorsque le plan masse du futur équipement sera défini.	
SURCHAUFFE URBAINE								
Effet Ilot de Chaleur Urbain : contribution à l'effet d'ilot de chaleur urbain du fait de l'urbanisation du site (imperméabilisation des sols, constructions nouvelles).			X	X		Faible	Réduction : - Présence du végétal	Très faible
RISQUES NATURELS								
Risque feu de forêt	Aléa induit en phase travaux : risque de départ de feu accidentel dû aux travaux		X		X	Faible	Réduction : - Débroussaillage réglementaire	Très faible
	Aléa induit et subi en phase aménagée : risque de départ de feu accidentel dû à l'urbanisation. Exposition à l'aléa induit par les espaces boisés alentours.		X	X		Faible	Réduction : - Débroussaillage réglementaire (OLD)	Très faible

Description de l'impact		Nature				Impact brut / contrainte	Mesures ERC retenues	Impact résiduel
		Direct	Indirect	Permanent	Temporaire			
							- Défense extérieure contre l'incendie	
Risque inondation : risque de ruissellement du fait de l'imperméabilisation supplémentaire des sols			X	X		Faible	Réduction : - Présence du végétal - Gestion des eaux pluviales	Très faible
Risque argiles : exposition moyenne au phénomène de gonflement des argiles.			X	X		Faible	Réduction : - Principes généraux d'adaptation au site - Défense extérieure contre l'incendie	Très faible
Risque sismique : commune de Die exposée à une sismicité modérée de 3/5 sur l'échelle réglementaire			X	X		Faible		Faible
RISQUE TECHNOLOGIQUE								
Aucun risque technologique notable relevé								
PATRIMOINE								
Aucun impact notable pressenti.								
PAYSAGE								
Modification du paysage : modification paysage local du fait de l'extension de l'urbanisation (constructions de logements et du CHD, conversion des sols) sur des espaces à urbaniser mais actuellement à l'état semi-naturel, au niveau du piémont de la montagne de Bret.			X	X		Modéré à fort	Réduction : - Qualité urbaine du projet - Constructions cohérentes avec le bâti limitrophe - Aménagements paysagers	Modéré
EAU POTABLE								
Consommations supplémentaires en eau potable : consommation supplémentaire d'eau potable estimée à 7 885 m3 par an (hors CH). Consommation totale cumulée avec Ville de Die représentant : 19% de la capacité totale de production et 58% du volume théoriquement prélevable à l'horizon 2030 compte tenu de l'objectif de réduction des prélèvements de 19% sur le bassin versant.			X	X		Très faible		Très faible
Améliorations prévisibles liées à la relocalisation/reconstruction du Centre Hospitalier par rapport à l'équipement actuel : baisse prévisible de consommations grâce aux équipements neufs.			X	X		Positif		Positif

Description de l'impact	Nature				Impact brut / contrainte	Mesures ERC retenues	Impact résiduel
	Direct	Indirect	Permanent	Temporaire			
Incidence sur le captage du pont des Chaines : ZAC située à environ 3,8 km en amont du captage du Pont des Chaines, en limite du dernier périmètre, dit de « protection éloignée ».					Négligeable		Négligeable
EAUX USEES							
Effluents domestiques supplémentaires : charge estimée à 95 équivalents-habitants. Station de traitement des eaux usées du Pont des Chaines présentant des capacités résiduelles suffisantes pour recueillir et traiter les eaux usées générées sur la ZAC de Chanqueyras.		X		X	Très faible	Réduction : - Mise en place d'un dégrilleur sur la parcelle du CH	Très faible
ÉNERGIE							
Besoins énergétiques supplémentaires : besoins supplémentaires en énergie, besoins des bâtiments, éclairage, transports. Augmentation de la consommation de carburant +16,1 % en 2035, +15,9 % en 2055, par rapport à la situation au même horizon sans le projet.		X	X		Modéré	Réduction : - Conception bioclimatique et recours aux énergies renouvelables (solaire) - Performance énergétique	Faible
DECHETS							
Production de déchets en phase chantier et en phase aménagée : déchets produits en phase chantier. Production supplémentaire de déchets ménagers (ordures ménagères résiduelles, emballages, papiers, verre) et assimilés ainsi que des déchets professionnels non assimilés et non ménagers produits par le Centre Hospitalier (déchets des activités de soins à risques infectieux, médicaments) de l'ordre de 70 870 kg par an. Trajectoire de réduction de la production de déchets de 9 kgs/hbt/an à l'horizon 2035 mise en œuvre par la CCD en collaboration avec le SYTRAD.		X	X		Modéré	Réduction : - Réduction des déchets à la source en phase chantier	Faible à modéré
EFFET CUMULE AVEC D'AITRES PROJETS CONNUS							
Seul le projet « Augmentation du prélèvement d'eau souterraine dans la grotte du trou de l'Aygue en vue de son turbinage à la microcentrale de Saint-Alexis sur la commune de Saint-Agnan-en-Ver-cors (26) par la société publique locale (SPL) de l'Aygue », a été identifié. Le projet porté par l'OAP révisée n'est pas de nature à engendrer des effets cumulés avec d'autres projets.					Nul		



5

PARTIE 5 : Scénario de référence et évolution avec projet

Le tableau ci-dessous décrit pour chaque thématique de l'environnement :

- Les perspectives d'évolution du site au fil de l'eau c'est-à-dire sans poursuite d'aménagement de la ZAC (statut quo) ;
- Les perspectives d'évolution dans le cadre de la poursuite de l'aménagement de la ZAC de Chanqueyras.

THEMATIQUE	PERSPECTIVES AU FIL DE L'EAU	PERSPECTIVES AVEC PROJET DE ZAC REVISEE
CLIMAT ET MILIEU PHYSIQUE	- Absence d'évolution notable hormis l'évolution du climat	- Augmentation des émissions de GES de 16,0 % en 2035 et de 15,9 % en 2055 mais en quantité moindre par rapport à la programmation de la ZAC initiale (-5,6%) (des mesures ERC sont prévues). - Modification de la topographie du site du fait des terrassements à réaliser pour permettre les constructions et aménagement d'espaces publics (des mesures ERC sont prévues).
EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES	- Absence d'évolution notable.	- Augmentation de l'imperméabilisation et compensation de celle-ci pour prévenir les risques de ruissellement et de pollution routière (des mesures ERC sont prévues).
BIODIVERSITE	- En l'absence d'intervention humaine directe, les milieux en place évoluent naturellement : les friches et prairies présentes tendent à se refermer lentement, la végétation se diversifie localement et les espèces déjà recensées poursuivent leur cycle de vie. Les cortèges faunistiques actuellement présents, pourraient ainsi continuer à se maintenir. - Cependant, malgré cette dynamique naturelle, les potentialités écologiques du site demeurent limitées. Le contexte très anthropisé environnant – présence constante d'activités humaines, réseau routier dense, pollution lumineuse et sonore – constitue un frein important à l'installation de nouvelles espèces et à la structuration d'une biodiversité plus riche. - Évolution : Moyennement favorable pour le milieu naturel – conservation des espèces actuelles mais limitation de la biodiversité par les activités anthropiques	- Le projet prévoit la construction de logements, d'équipements publics, de voiries et l'extension du complexe hospitalier, prolongeant ainsi la trame urbaine existante. Cette opération vient renforcer l'artificialisation du secteur, la fragmentation des habitats naturels ainsi qu'un renforcement des nuisances liées à l'activité humaine, notamment la pollution lumineuse, les nuisances sonores et l'augmentation du trafic. Ce scénario entraînerait une diminution notable de la biodiversité locale et une simplification des milieux naturels en faveur d'un usage urbain (des mesures ERC sont prévues). - Toutefois, le projet a lieu dans un contexte déjà très anthropisé où la biodiversité locale relève d'un enjeu faible. Ce choix de localisation limite la consommation d'espace naturelle à forte valeur écologique. - Évolution : Non favorable pour le milieu naturel mais présence d'une biodiversité à enjeu faible dans un contexte urbain.
DÉMOGRAPHIE, LOGEMENT, ECONOMIE ET EMPLOI, EQUIPEMENTS PUBLICS	- Absence d'évolution notable : maintien probable du CHD existant pour une durée indéfinie.	- CHD modernisé. - Augmentation de la population de l'ordre de 95 habitants (valeur indicative) ce qui contribuera la démographie locale. - Contribution au secteur du logement actuellement en situation de sous-production ce qui impacte l'âge du parc immobilier. - Contribution au développement économique de la commune par l'installation d'actifs supplémentaires et la consommation des nouveaux habitants.
DEPLACEMENTS ET CONDITIONS DE CIRCULATION	- Absence d'évolution notable : absence de desserte par les transports collectifs.	- Amélioration de l'accessibilité globale du site et confort de déplacements dans la ZAC : arrêts de bus aménagés au niveau du giratoire d'entrée de la ZAC, pistes cyclable, cheminements supplémentaires, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, stationnements pour vélos (appuis).
CADRE DE VIE	- Absence d'évolution notable.	- Augmentation des émissions polluantes de +15,8 % en 2035 et de +14,5 % en 2055 mais en quantité moindre par rapport à la programmation de la ZAC initiale (-4,5% à -6,1%) (des mesures ERC sont prévues).

THEMATIQUE	PERSPECTIVES AU FIL DE L'EAU	PERSPECTIVES AVEC PROJET DE ZAC REVISEE
		- Augmentation du bruit routier mais réduction par rapport au programme initial de la ZAC de l'ordre de 1,5 dBA (des mesures ERC sont prévues). - Brut des hélicoptères en lien avec l'hélistation. - Contribution à l'effet d'îlot de chaleur urbain.
PATRIMOINE ET PAYSAGE	- Maintien de l'aspect naturel à semi-naturel du paysage local.	- Impact sur le paysage local lié à l'urbanisation du site : constructions (logements pavillonnaires et collectifs), aménagement d'espaces publics (des mesures ERC sont prévues). - Impact paysager spécifique lié à l'équipement public (Centre Hospitalier) : compacité du bâti, surfaces de façades, aire de stationnement (des mesures ERC sont prévues).
RESSOURCES ET RESEAUX ASSOCIES	- Trajectoire de réduction de la production de déchets à l'échelle du Diois.	- Augmentation des besoins en eau, assainissement (des mesures ERC sont prévues). - Quantité de déchets ménagers et assimilés. Trajectoire de réduction de la production de déchets à l'échelle du Diois.



6

PARTIE 6 : Méthodes de prévision

Le volet Biodiversité repose sur :

- Un recueil des données bibliographiques ;
- Des inventaires de terrain.

Le volet Qualité de l'air repose sur :

- La modélisation COPERT V.

Le volet Acoustique repose sur :

- Des mesures in situ au moyen de sonomètres ;
- La modélisation sur CADNAA.



7

PARTIE 7 : Auteurs de l'étude

La présente étude d'impact a été réalisée par :



Gildas VEYSSET, Directeur de Pôle
Floriane LIRAUD, Directrice d'études
Albin PECHTAMALDJIAN, Chef de projet

Cette étude d'impact est basée sur des études menées par des bureaux d'études spécialisés :

Volet naturel dont Natura 2000



Jorg SCHLEICHER, Directeur d'études
Mathis BOUCAUD, Chef de projet

Volets Voiries, Réseaux Divers et Circulation



Jérôme THOLLET, Directeur d'études
Alan BOUEDEC, Responsable d'affaires

Etude acoustique



Yann TISCHMACHER, Chargé de projets
Simon PINGEOT, Chargé de projet

Air-Santé



Ramesh GOPAUL, Directeur d'études
Claire CHOTTIER, Chargée d'études